

FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex Tél.: 01 48 18 82 81 – Fax: 01 48 51 62 50

E mail: <u>fd.equipement@cgt.fr</u> - Site: <u>www.equipement.cgt.fr</u>

EVOLUTION DE VNF

POUR PLUS DE SERVICE PUBLIC, PLUS DE SOCIAL ET PLUS D'ECOLOGIE!

Lors de la dernière réunion des délégués syndicaux centraux, le directeur général a vivement réagi au tract de la CGT diffusé le 1^{er} mai. Ce tract citait ses propos concernant la crise sanitaire et les évolutions de modèle qu'elle va, selon lui, impliquer à VNF. Nous avons eu droit à une longue litanie sur *l'esprit de responsabilité et le lien de confiance réciproque qui doit prévaloir dans la période actuelle.*

Pour la CGT, la confiance est indissociable de la clarté des positions et de la franchise. Ce qui implique dans cette période troublée, d'ouvrir des perspectives, sans faux semblants et sans démagogie. Voilà notre définition de « l'esprit de responsabilité » dont seuls les agents sont juges au travers de nos propos, de nos écrits et de notre action.

COVID -19: un accélérateur des restructurations

Dans tous les secteurs, les directions voient dans le contexte, une opportunité aux restructurations sous prétexte de COVID. A VNF, nombre d'entre vous l'ont constaté et en ont fait part à la CGT, avec des phases de test qui sont à l'œuvre sur le réseau touristique.

Finalement, en tout bien tout honneur, le tract de la CGT a permis au directeur général de clarifier son propos : l'évolution de modèle qu'il appelle de ses voeux consisterait à rebondir face à cette crise, d'une manière « proactive », notamment en développant sur le réseau touristique une activité tournée vers une « clientèle » davantage nationale et locale, alors que nous sommes fortement dépendants des touristes étrangers qui ne se déplaceront plus de la même façon après cette pandémie.

Le service public réhabilité en parole

A son arrivée, le directeur général avait coutume de désigner VNF comme une entreprise dont l'unique actionnaire serait l'Etat, avec une « dette cachée »...

Aujourd'hui, il nous explique que la pandémie a rappelé l'importance du service public pour répondre aux besoins d'intérêt général. Selon son propos, VNF a démontré, en prenant sa part dans l'exercice de missions essentielles, quel est le service public rendu. Le transport fluvial de marchandise de première nécessité, de céréales, de déchets, de produits chimiques s'est intégré à la chaîne des missions essentielles ; la gestion hydraulique a été assurée pour garantir la sécurité et l'alimentation en eau.

La CGT constate que le service Public a retrouvé droit de cité, du moins dans le discours. Nous jugerons aux actes.

Le service public dans les actes, nous n'en prenons pas le chemin

Les cartes sont rebattues, le service public est légitimé. Celui de la santé, des EHPAD, des hôpitaux, dont la dette s'élève à plus de 30 milliards de par l'incurie de l'Etat et pour l'heure, il n'a pas encore été question de l'effacer. Il serait indécent de ressortir les recettes du passé en continuant de gérer l'hôpital comme une entreprise.

Face à cette crise inédite, il était du rôle de l'Etat d'injecter de l'argent public, pour subventionner le chômage partiel, pour aider les secteurs en crise, les entreprises, privées ou publiques.

Mais pour celles dont l'Etat est actionnaire, notamment tous les opérateurs nationaux de transport (Air France, SNCF), la contrepartie de ces aides se traduit par des suppressions massives de postes au nom du dogme de la rentabilité.

On ne nous refera pas le coup de la socialisation des pertes et de la privatisation des profits comme en 2008!

D'après les informations données aux délégués syndicaux, il n'y aurait pas de remise en question des investissements pour VNF mais à quel prix ? On peut nous aussi se le demander.

Comment est utilisé l'argent public ? Il s'agit d'une question qui prend une résonnance nouvelle aujourd'hui, y compris à VNF et qui mérite d'être intégrée à cette évolution de modèle.

Arrêtons la politique du perdant-perdant Pour construire un service public VNF

Cette crise signe le désaveu complet des choix politiques qui ont importé dans la sphère des services publics la logique managériale des entreprises privées avec ses dégâts et avec sa rhétorique.

Pour VNF, nous posons la question : quelle entreprise ferait le choix de transférer à d'autres entreprises les pans les plus lucratifs de son activité ?

Exemple de l'hydroélectricité: le développement des énergies renouvelables constitue une source de profits pour des groupes qui bénéficient pour cela de financements conséquents depuis la poche du contribuable et de l'usager. Qu'il s'agisse de VALOREM, à qui ont été confiées la construction et l'exploitation de 10 centrales hydroélectriques sur la Seine, la Saône et le Canal du Rhône au Rhin, ou encore de la concession en cours de renouvellement au bénéfice de la Compagnie nationale du Rhône, c'est la même logique qui s'applique : des partenariats déséquilibrés au détriment du service public, par lesquels le secteur public conserve ce qui coûte pendant que le secteur privé se voit déléguer ce qui rapporte.

La CGT revendique que VNF se dote d'une stratégie pour exploiter l'hydroélectricité <u>en régie</u>, une mission statutaire qui lui a été conférée par la loi du 24 janvier 2012.

<u>Exemple de la redevance hydraulique</u>: dès sa prise de fonction, le directeur général appelait à aller chercher la ressource là où elle se trouve et à augmenter nos recettes. Mais quelle entreprise investirait de l'argent, du temps de travail de ses agents, pour planifier la récupération de recettes, puis renoncerait à aller jusqu'au terme des procédures à engager pour récupérer son dû?

C'est malheureusement ce qui se passe avec la taxe hydraulique, dont on peut se gargariser de sa transformation en redevance afin d'en augmenter le produit. Mais taxe ou redevance, si les procédures de recouvrement sont abandonnées, faute de moyens ou de volonté, à quoi bon ?

<u>Exemple des redevances domaniales</u>: plus les occupants du domaine sont riches et influents, plus la volonté d'aller chercher la ressource s'amenuise. Les opérateurs de Réseau tels que Bouygues, SFR, Orange occupent le domaine sans payer les redevances dûes...En revanche quand VNF a besoin de recourir à leur service pour l'installation de la fibre, il faut payer le prix fort.... Pour VNF c'est du perdant/perdant. Quelle entreprise accepterait ça ?!

<u>Exemple des subventions</u>: quelle entreprise déciderait de donner de l'argent à son client pour qu'il vienne consommer chez elle ? C'est pourtant ce qui se passe avec les subventions versées, à des entreprises dont certaines auraient largement les moyens d'assumer financièrement le verdissement de leurs modes de transport.

La CGT revendique que VNF mène une réflexion globale sur ses missions d'aide aux entreprises de transport fluvial et aux chargeurs : plan d'aide à la modernisation et plan d'aide au report modal, ainsi que tous les dispositifs financés par le contribuable- en espèces sonnantes et trébuchantes ou en temps de travail des agents- par lesquels VNF intervient en faveur des opérateurs de transport.

Il faut une évaluation de ces dispositifs et du retour sur investissement en terme de service public!

En effet, en l'état actuel, leur effet d'entraînement sur la compétitivité du mode fluvial a-t-il même un sens ? A qui cela profite-t-il ?

En parallèle, d'autres utilisateurs de la voie d'eau, s'estiment rançonnés lorsque les tarifs domaniaux sur les canaux touristiques ont augmenté en 2019, jusqu' à 350 % en une seule année.

La liste est longue, il y aurait beaucoup à dire également sur les chantiers qui sont externalisés dans un souci d'économie pour, au final, coûter plus cher à VNF, compte tenu des imperfections, voire des malfaçons auxquelles les agents doivent ensuite remédier. Pourtant les savoir-faire existent en interne à VNF.

VNF n'est pas une entreprise

Ci-dessus, ce ne sont que quelques exemples qui répondent de manière concrète à la demande du directeur général, qui a martelé son souhait d'avoir des éléments factuels et précis, de la critique constructive.

La preuve est faite par l'exemple, VNF n'a rien d'une entreprise et si son directeur général était chef d'entreprise, jamais il ne s'aventurerait dans des choix économiques si hasardeux.

L'ensemble de ses personnels est rémunéré sur l'impôt, de son directeur général jusqu'à l'agent de catégorie C en passant par ses salariés de droit privé.

Le vocabulaire de l'entreprise, celui de la performance et des gains de productivité nécessaires, ne vise qu'à légitimer la baisse des dépenses de personnel, à culpabiliser pour faire accepter « les efforts », les reculs sociaux, l'augmentation du temps de travail, le gel des salaires et du point d'indice.

De ce point de vue, le contrat d'objectif et de performance avec l'Etat à horizon de 10 ans n'est que l'outil qui entérine la trajectoire de baisse des effectifs en la faisant passer pour un « challenge collectif, un défi à relever » avec pour récompense... : des ressources d'investissement...c'est-à-dire ni plus ni moins que ce qui relève des moyens les plus basiques pour mener à bien la mission confiée par le même Etat à l'établissement public. Un challenge ? Non, un chantage odieux !

A l'hôpital, l'outil ne s'appelle pas contrat d'objectif et de performance mais tarification à l'activité, un mode de gestion qui a consisté à faire la chasse au stock pour tout gérer à flux tendu et à y supprimer 70 000 lits en 15 ans.

On voit le résultat! Ceux qui ont décidé ces politiques mais aussi ceux qui les ont mises en oeuvre dans les ARS et les directions d'hôpitaux sont disqualifiés!

La solidarité pas la charité

La solidarité implique d'organiser l'allocation des ressources entre les DT en fonction de leurs besoins et de donner aux services de développement et du domaine les moyens de contribuer efficacement à la chaîne de la recette. Au lieu de cela VNF vient de faire le choix d'élargir le recours au financement privé via le mécénat.

Lors de la réunion des DSC du 7 mai, la CGT a contesté l'absence de consultation des instances nationales représentatives du personnel sur cette réorganisation, passée sous silence. Le directeur considère qu'il ne s'agit que d'une modification de l'organigramme du siège de VNF, alors même que toutes les directions territoriales sont concernées.

En effet, le mécénat vient d'être rattaché à la direction du développement, en vue d'élargir ce mode de financement à de nouveaux ouvrages et canaux, là où il se limitait jusqu'ici aux replantations sur le Canal du Midi ou à des opérations expérimentales.

Quand on sait que la banque HSBC, bandit de la finance, a été pendant longtemps le 1^{er} mécène sur le Canal du Midi, tirant profit d'un dispositif d'optimisation fiscale lui permettant en même temps de verdir son image, il devient évident que cette évolution de modèle là soulève des questions et aurait dû a minima être précédée d'un bilan avant toute décision.

Que cette crise nous permette de réhabiliter le service public dans le verbe est un bon début. Maintenant, place aux actes !

Pour la CGT, développer le service public <u>sur toutes les voies d'eau et pour tous les usages</u> c'est possible !

- Stopper l'appauvrissement des missions des directions territoriales au profit d'une centralisation vers le siège, par un saucissonnage vertical des activités, qu'il s'agisse de la direction de la maîtrise d'ouvrage, de la centralisation de la filière domaniale ou de la comptabilité avec la création du service facturier.
- Développer les implantations au plus proche du terrain et mettre un terme au projet de suppression des UTI, subdivisions et des centres d'exploitation et de maintenance
- Investir dans les missions de dragage et la recherche de solutions de stockage des sédiments afin de garantir un bon niveau d'entretien des canaux et de navigabilité
- Réintroduire du fret sur le petit gabarit par une politique volontariste en mobilisant les partenariats avec les collectivités locales et les acteurs économiques sur des trafics de niche répondant à la fois aux besoins locaux et à l'objectif du report modal
- Développer les cales en régie, pour fournir un service de qualité et respectueux des normes environnementales
- Suspendre les projets d'automatisation sur le petit gabarit : la nécessaire relance du secteur touristique suite à la pandémie implique d'engager une réflexion sur tous les leviers pour agir sur la courbe de fréquentation touristique, et notamment la manière dont elle croise la courbe de l'automatisation
- Remettre à plat les concessions arrivant à terme, notamment celle de la compagnie nationale du Rhône et suspendre le projet d'intégrer à cette concession le petit Rhône. Quel avenir dans ces conditions pour le Canal du Rhône à Sète ? VNF se désengage progressivement de tout un secteur et condamne son développement, alors même que la région y a investi pour rehausser les ponts et que les infrastructures portuaires sur ce linéaire offrent du potentiel.
- Revoir les tarifs domaniaux sur le petit gabarit touristique, dont les prix ont bondi sans que cela ne soit toujours justifié par la fourniture de services nouveaux
- Redéfinir le modèle de VNF sur le réseau touristique, où s'est constituée une véritable rente, concentrée entre les mains de quelques sociétés et des paquebots de croisiéristes qui tirent profit de l'activité sans contribuer aux aménagements nécessaires

- Remplacer tous les départs et titulariser les CDD par un recrutement sous statut qui garantisse les qualifications et un vrai déroulement de carrière
- Garantir pour tous les personnels le droit collectif à une formation digne de ce nom alors que l'établissement fait le choix d'un développement des compétences individuelles déconnecté de la qualification et tire parti de cette période exceptionnelle pour expérimenter à grande échelle la formation à distance.

Les agent-es acteurs et décideurs

Dans beaucoup de secteurs, la crise a démontré que ce sont les travailleurs qui sont le plus à même de prendre les bonnes décisions sur leur outil de travail.

A ce titre, la CGT revendique la transparence dans les choix stratégiques de l'établissement et le droit d'intervention des personnels et de leurs représentants sur ces choix.

Les revendications de la CGT sont construites à partir des remontées et débats avec les personnels et elle est dans son rôle.

Ces revendications fournissent les pistes concrètes du modèle à impulser pour le projet de l'établissement public, que la direction a dénommé « Ensemble ! Modernisons VNF » !

La modernité c'est promouvoir le progrès social et environnemental par le service public!